



Horizon 2012 Fête des Jeunes
---------------------------------

L'opération Horizon 2012, mise en place par la Direction Technique Nationale a pour but de structurer la population minime.

### DECOUPAGE DES ZONES

Présentation des zones territoriales:

Zone Ile De France	Paris, Versailles, Créteil
Zone Nord Ouest	Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire
Zone Nord Est	Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine
Zone Sud Est	Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse
Zone Sud Ouest	Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées

Cadres Techniques responsables d'une zone : ¼ de finale de la fête des jeunes

ZONE IDF	<b>Maitre Fabrice WITTMER</b>
ZONE NO	Maitre Patrick QUIVRIN
ZONE NE	Maitre Michel MARPEAUX
ZONE SE	<b>Maitre Gilles TABARANT</b>
ZONE SO	<b>Maitre Jean Philippe PARADE</b>

Répartition des zones territoriales sur l'épreuve Interzone : ½ finales de la fête des jeunes

Grand Ouest (GO)	<b>Zone Nord Ouest (NO) : Me Patrick QUIVRIN</b>
	<b>Zone Sud Ouest (SO) : Me Jean Philippe PARADE</b>
	<b>Ligue de Versailles : Me Patrick CHAUVIN</b>
Grand Est (GE)	<b>Zone Nord Est (NE) : Me Michel MARPEAUX</b>
	<b>Zone Sud Est (SE) : Me Gilles TABARANT</b>
	<b>Ligue de Paris : Me Fabrice WITTMER</b>
	<b>Ligue de Créteil : Me Bruno BOSCHERIE</b>



Carte des Zones

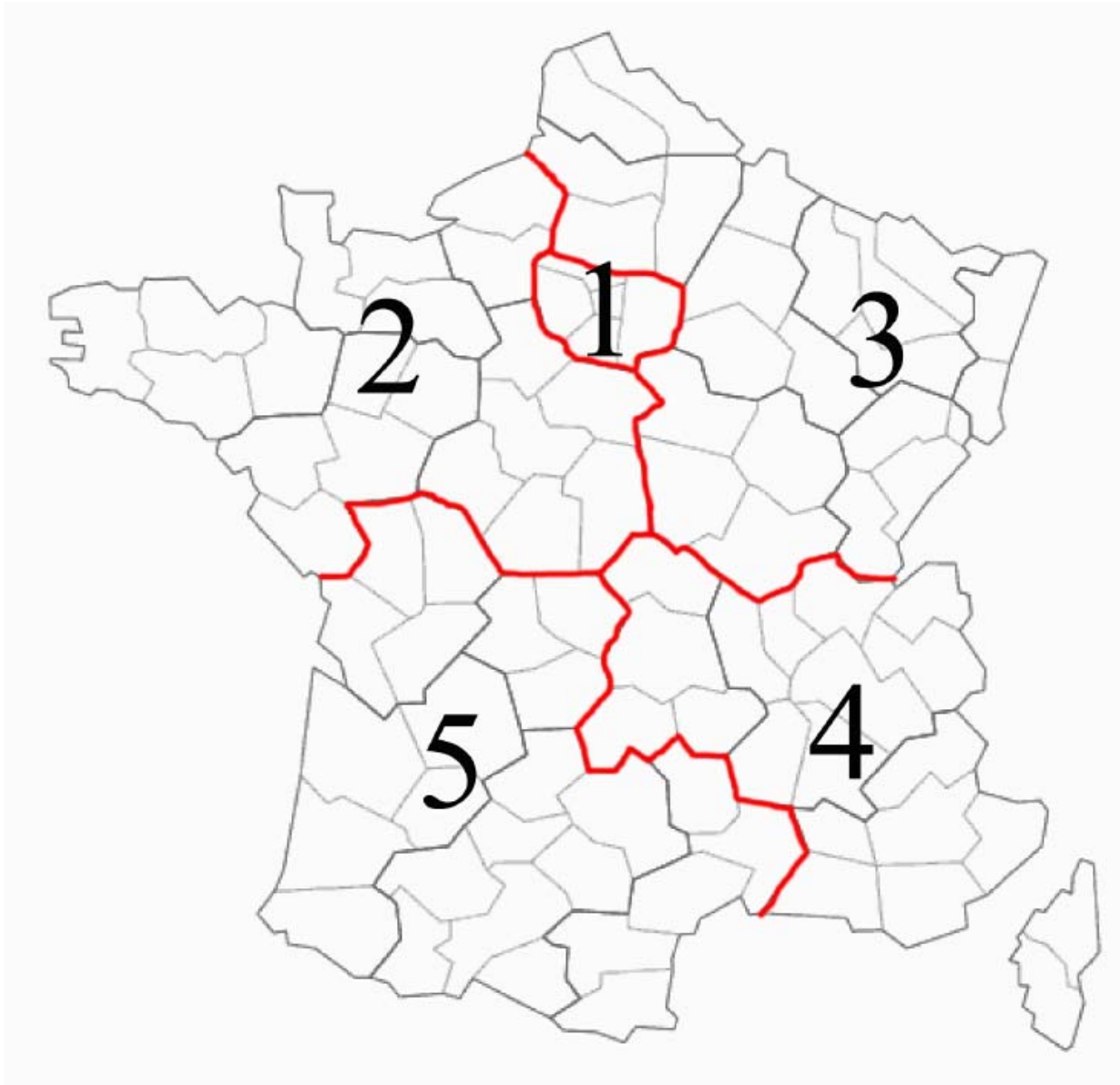
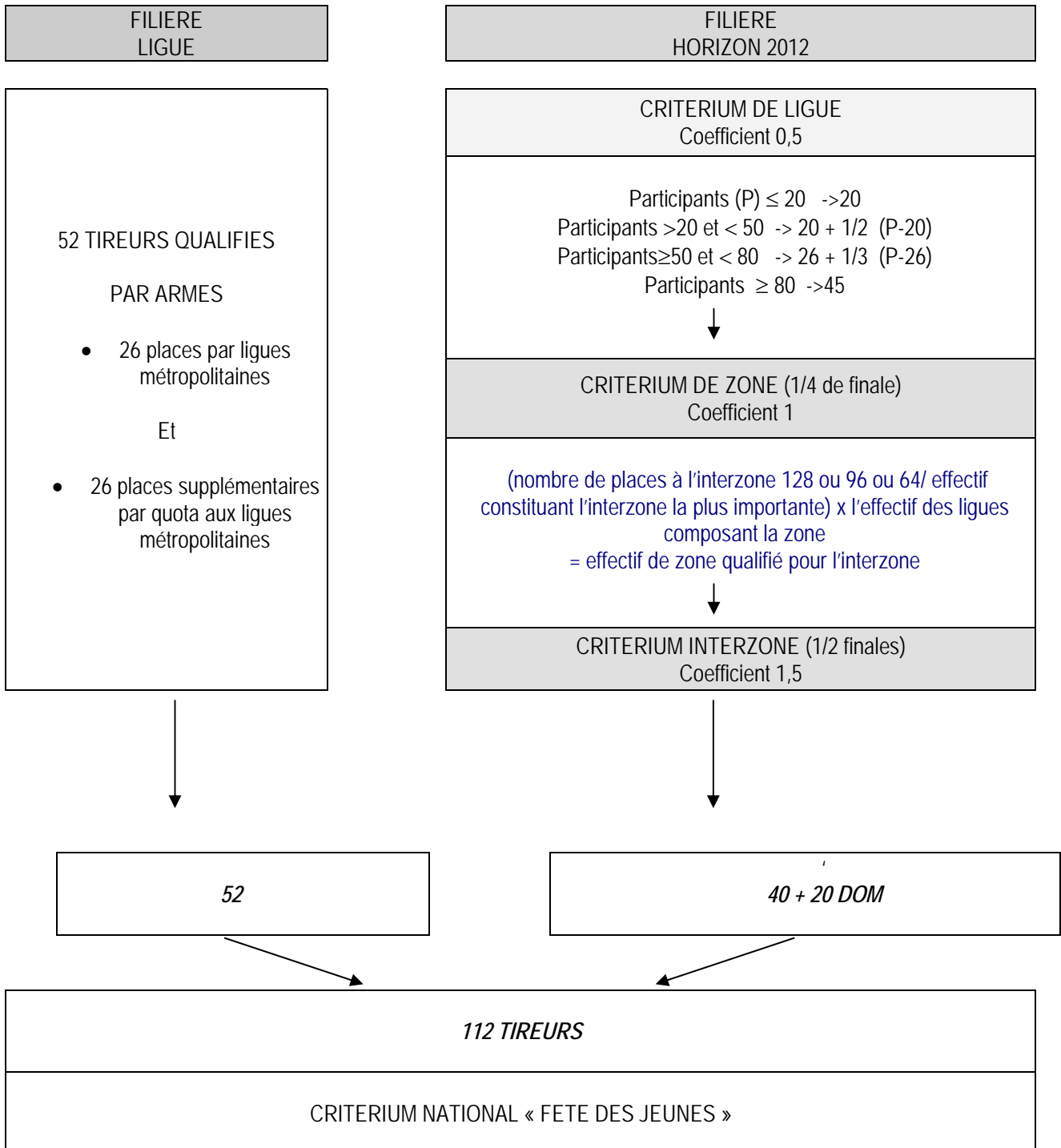


Schéma de déroulement d'HORIZON 2012

## Filière Horizon 2012

- 6 armes
- Epreuves ouvertes aux licenciés FFE possédant et portant le blason bleu et ayant été licenciés l'année précédente. (le contrôle sera effectué par les Ligues)

### Filière Horizon 2012

L'épreuve de ligue : phase de brassage régional.

Le coefficient de force attribué à cette épreuve est de 0,5.

L'épreuve de zone « ¼ de finale » de la Fête des jeunes : Chaque ligue peut engager dans chaque arme à l'épreuve de zone le nombre de tireurs suivant :

- Participants à l'épreuve de ligue  $\leq 20$  : 20 tireurs autorisés à participer à la zone.
- Participants à l'épreuve de ligue  $> 20$  et  $< 50$  : 20 tireurs + 1/2 de la différence entre l'effectif de ligue et 20
- Participants à l'épreuve de ligue  $\geq 50$  et  $< 80$  : 26 tireurs + 1/3 de la différence entre l'effectif de ligue et 26
- Participants à l'épreuve de ligue  $\geq 80$  : 45 tireurs

Le coefficient de force attribué à cette épreuve est de 1.

L'épreuve Interzone « ½ finales » de la fête des jeunes: Chaque zone peut engager dans chaque arme à l'épreuve interzone le nombre de tireurs calculé sur l'effectif présent à l'épreuve de ligue de la saison en cours, suivant:

- (nombre de place à l'interzone selon l'arme /effectif total de l'interzone la plus importante en nombre dans l'arme) x total des effectifs de ligue composant la zone = nombre de tireurs qualifiés par zone pour l'épreuve interzone

Effectifs maxima de l'épreuve « interzone » par arme :

- EHM / FHM = 128 tireurs,
- EDM / FDM/ SHM = 96 tireurs,
- SDM = 64 tireurs,

Le coefficient de force attribué à cette épreuve est de 1,5.

**NB** : à l'issue de l'épreuve de la zone IDF, les tireurs des ligues de Versailles, de Paris et de Créteil seront reclassés considérant, d'une part, la ligue de Versailles comme une zone et d'autre part, les ligues de Paris et de Créteil réunies comme une autre zone.

### Formule

Des épreuves : Formule pour les épreuves de ligues et de zone : libre selon les effectifs rencontrés

Des matchs :

En poule : matchs en 5 touches, 3 minutes,

En élimination directe : matchs en 10 touches, en 2 reprises de 3 minutes.

Dans les 2 cas, s'il y a égalité à la fin du temps réglementaire : cf. Règlement International

### Engagements

Les engagements sont à effectuer avant le jeudi (minuit) précédant l'épreuve.

- Pour l'épreuve de ¼ de finale (épreuve de zone) : la ligue engage ses tireurs en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- Pour l'épreuve des ½ finales (épreuve interzones) : la zone engage ses tireurs en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- Pour la Fête des Jeunes : la ligue engage ses tireurs et ses équipes en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;

NB : la note d'organisation de la « Fête des Jeunes » sera diffusée auprès des ligues, au plus tard, deux mois avant l'épreuve.



### Qualification hors quotas

Lors d'une mutation d'un tireur qualifié d'une ligue vers une autre, ce tireur bénéficie d'une qualification hors quotas pour l'épreuve suivante. Applicable uniquement de l'épreuve de ligue à l'épreuve de zone et de l'épreuve de zone à l'épreuve d'interzone (hors qualification « Fêtes des jeunes »).

### Classement national minimales

L'établissement du Classement National est effectué en attribuant aux épreuves individuelles les coefficients suivants. Il est arrêté après la Fête des Jeunes.

- Critérium de ligue : coef. 0,5
- ¼ de finale de la fête des jeunes : coef. 1
- ½ finale de la fête des jeunes : coef. 1,5
- Fête des jeunes : coef. 2

Pour les tireurs des DOM, le calcul des points s'effectue sur trois épreuves de la manière suivante :

#### Antille / Guyane :

- Le critérium de ligue est **comptabilisé comme une épreuve de ¼ de finale** et affectée du coefficient 1 ;
- **L'épreuve de ¼ de finale (épreuve de zone) est comptabilisée comme l'épreuve de ½ finales de la Fête des jeunes et affectée du coefficient 1,5.**
- La Fête des Jeunes est comptabilisée normalement (coef.2)

#### Nouvelle Calédonie + Réunion :

- Le critérium de ligue est **comptabilisé comme l'épreuve de ligue** et affectée du coefficient 1 ;
- **La deuxième épreuve de ligue est comptabilisée comme l'épreuve de ¼ finale de la Fête des jeunes (épreuve de zone) et affectée du coefficient 1,5.**
- La Fête des Jeunes est comptabilisée normalement (coef.2)

### Calcul des points :

Nombre de points marqués par un tireur X

$$X = F \times 100 \times \left( 1,01 - \frac{\log P}{\log N} \right)$$

P = place du tireur

N = nombre de participants

F = coefficient du critérium

### Stage Horizon 2012

- Pour les Athlètes :

A l'issue de la Fête des Jeunes, 20 tireurs seront sélectionnés à chaque arme pour le stage d'athlètes Minimes.

- Pour les Arbitres :

A l'issue des épreuves des ½ finales du critérium national, les coordonateurs proposeront une liste d'arbitres de niveau régional **et de la catégorie « cadet » maximum**, par zone, à chaque arme afin de participer au stage « H2012 » de Vichy. Les modalités de participations seront précisées par la CNA en début de saison.



### Epreuve individuelle

- 6 armes,
- Epreuves ouvertes aux licenciés FFE français possédant et portant le blason bleu et ayant été licenciés l'année précédente. (le contrôle sera effectué par les Ligues)

### Répartition des 112 qualifiés

Filière Horizon 2012 : 40 places

- nominativement les 40 premiers tireurs métropolitains du Classement National H2012 actualisé après les ½ finales de la Fête des Jeunes,
- 20 places pour les DOM (à raison de 4 places par DOM)

Filière ligue : 52 places

- 26 places à raison d'une place par ligue métropolitaine,
- 26 places réparties par quotas entre les ligues métropolitaines en fonction du nombre de tireurs ayant participé aux épreuves de ligue.

### Qualification hors quota

**Les commissions d'armes ont la possibilité de proposer au directeur technique national, au plus tard 7 jours avant l'épreuve :**

- les demandes de qualification hors quotas argumentées,
- le numéro de série pour la constitution des poules.

### Formule

- De la compétition :
  - 1 tour de poule à 7 ou 6 sans éliminés avec décalage par ligue et par club, en tenant compte du Classement National Horizon 2012 actualisé après les ½ finales de la FDJ.
  - Tableau d'élimination directe de 128 incomplet.

- Des matchs :

En poule : matchs en 5 touches, 3 minutes,

En élimination directe : matchs en 10 touches en 2 reprises de 3 minutes.

Dans les 2 cas, s'il y a égalité à la fin du temps réglementaire : cf. Règlement International

### Epreuve par équipes

- Equipes de Ligue
- Accessible aux licenciés FFE possédant le blason bleu (port du blason obligatoire).
- Composition des équipes : 3 tireurs + 1 remplaçant éventuel.

### Répartition des 32 équipes

- 1 équipe par ligue soit 31
- 1 équipe supplémentaire attribuée à la ligue classée 1<sup>ère</sup> de la Fête des Jeunes de l'année précédente.

### Formule

- Tableau d'élimination directe.
- Relais en 36 touches par équipes de trois, avec éventuellement un remplaçant.

- Trois minutes par manche.

### Constitution des tableaux d'élimination directe

Etabli à partir du classement HORIZON 2012 avant la Fête des Jeunes. Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs.

- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.
- Décalage par ligue par quart de tableau.

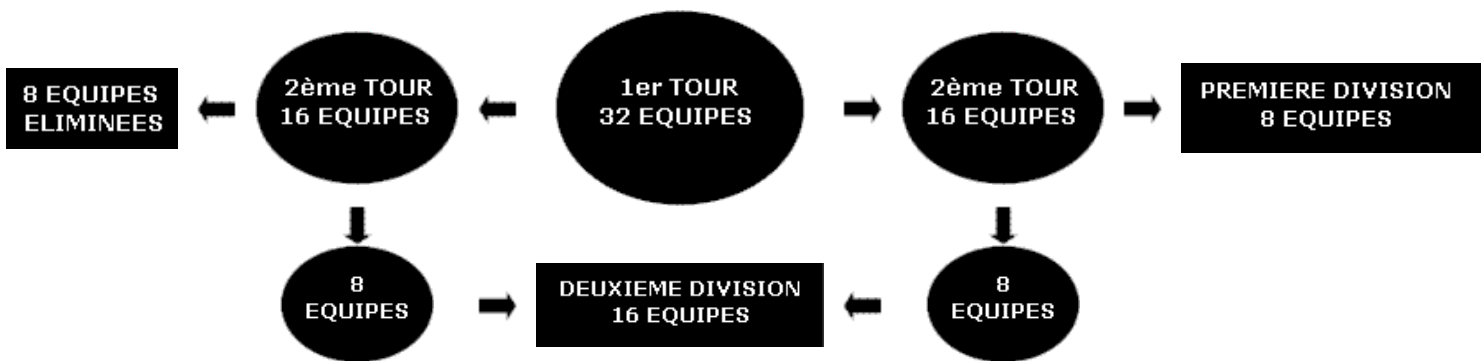
NB : En cas d'absence d'une équipe, l'équipe qui devait l'affronter passe au tour suivant.

### Déroulement de l'épreuve :

En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur par abandon.

- 1er tour : Tableau de 32.
- 2ème tour : Tableau direct des 16 vainqueurs (**tableau A**) et tableau des 16 perdants (**tableau B**) avec reclassement des équipes. Les huit équipes éliminées du tableau des vainqueurs (**tableau A**) passent en D2. Les équipes éliminées du tableau des perdants sont classées de 25 à N.
- 3ème tour : Tableau de D1 à 8 équipes et tableau de D2 à 16 équipes.

Afin d'éviter des matchs qui se seraient déjà déroulés, on procédera, le cas échéant, à un décalage des équipes.



Les épreuves H2012 sont placées sous la responsabilité d'un Président de Ligue et du Cadre Technique coordonnateur qui doivent communiquer dès que possible à la Fédération Française d'Éscrime, les lieux des différentes épreuves H2012 en précisant les armes concernées.



## Organisation

L'organisateur informera au moins 1 mois à l'avance, les ligues concernées en précisant :

- **Inscrire l'épreuve de ¼ et/ ou de ½ finale sur le site de la FFE pour les engagements en ligne ;**
- le lieu de l'épreuve
- les horaires
- les hôtels à proximité
- la personne chargée de recevoir les engagements avec toutes ses coordonnées

## Directoire Technique

Il est composé de 3 personnes :

- Pour l'épreuve de ligue : le CTS de la Ligue, Le président de Ligue et un représentant de la CRA ou leurs représentants.
- Pour les épreuves ¼ de finales (Zone) et ½ finales (Interzone): le coordonateur de zone, le président de la zone et un représentant de l'arbitrage d'une des ligues ou leurs représentants.

## Arbitrage

**Conformément à la réglementation de l'arbitrage du 23 septembre 06 modifiée**, l'arbitrage est placé sous la responsabilité du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue organisatrice.

Il doit s'assurer de la présence d'arbitres en nombre suffisant (équivalent au nombre de pistes) pour que la compétition se déroule dans de bonnes conditions.

Il doit prendre contact avec les Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage des Ligues concernées pour compléter son effectif.

Les épreuves H2012 s'inscrivent dans les plans de formation régionale et nationale des jeunes arbitres.

En cas d'absence non justifiée d'un arbitre convoqué, il sera fait application de la décision du Comité Directeur Fédéral du 27 septembre 1997, pénalisant la Ligue de l'arbitre concerné par une amende dont le montant figure au chapitre «Informations Financières».

A l'issue des épreuves des ½ finales de la Fête des jeunes, les coordonateurs proposeront une liste d'arbitres de niveau régional, à chaque arme afin de participer au stage « H2012 » de Vichy.

## Sécurité médicale

L'organisateur prendra toute disposition pour assurer la sécurité médicale des tireurs, des accompagnateurs et du public. Un médecin sera tenu à disposition du Directoire Technique.

Il sera fait un compte rendu des interventions médicales effectuées lors de l'épreuve.

## Récompenses

L'organisateur devra obligatoirement procéder à la lecture du palmarès avec podium et remise de médailles aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>èmes</sup> ex-æquo.

Il reste libre d'y ajouter d'autres récompenses.

## Gestion informatique

La gestion informatique sera assurée par l'emploi du logiciel EN GARDE, qui nécessite une actualisation annuelle, disponible sur le site Internet de la FFE : [www.escrime-ffe.fr](http://www.escrime-ffe.fr)

Appellation des fichiers : A l'issue des compétitions, les fichiers de résultats seront nommés de la façon suivante :

a) Epreuve de ligue :

- ✓ 2 caractères pour identifier la ligue (Provence 01 .... Versailles : 28, etc...)
- ✓ Underscore (trait de soulignement : \_ )
- ✓ 3 lettres pour désigner, l'arme, le sexe, et la catégorie d'âge. (FHM = Fleuret Hommes Minimes)
- ✓ Un point (.)
- ✓ L'extension « fff »

Ce qui soit donner par exemple 18\_ FHM.FFF

b) Epreuve de ¼ de finale

Les deux caractères ligue sont remplacés par le Q de quart et son numéro de zone, soit Q4\_ FHM.FFF

c) Epreuve de ½ finale

Les deux caractères ligue sont remplacés par D de demi-finale et son numéro d'interzone, soit D4\_ FHM.FFF

(Grand Ouest : GO/ Grand Est : GE)

Les résultats de la compétition et la composition du Directoire Technique doivent parvenir à la FFE au maximum 48 heures après la date de la compétition, par courrier électronique.

## Informations financières

a) Droits d'engagement :

Les droits d'engagement peuvent être fixés par les ligues organisatrices mais ne peuvent en aucun cas dépasser le montant fixé annuellement (cf. chapitre « Informations Financières »).

b) Arbitrage (à la charge de l'organisateur) :

Indemnisation et amendes (cf. chapitre « Informations Financières »).

c) Participation de la FFE :

La FFE attribue à chaque organisateur H2012 (1/4 et ½ finale) une somme forfaitaire dont le montant est fixé annuellement (se reporter au chapitre « Informations Financières »).